

COMMUNE DE LONGEVILLE SUR DOUBS

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU : Mardi 18 décembre 2018

L'an deux mille dix-huit le mardi dix-huit décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Longeville sur Doubs, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre-Aimé GIRARDOT, Maire.

Etaient présents: MM. Sarah AUBERT - Gilles DUMOULIN - Pierre-Aimé GIRARDOT – Estelle GOUHENANT - Samuel MARCHAND - Christine MORENO - Daniel SAINT-VOIRIN - Henri SCANAVIN - Hervé SILVANT - Eric TUETÉY - Frédéric XOLIN -

Absents excusés : Mélanie CHABOUD-VELLE – Martine LOUVET – Mathieu GIRARDOT et Didier GUEUTAL
Madame Estelle GOUHENANT a été nommée secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 h.

Ordre du Jour :

- 1 – Approbation du précédent procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal
- 2 – Prix de vente de l'eau et redevance assainissement communale factures émises en 2019 - délibération N°53
- 3 – Transfert et ouverture de crédits sur budget eau 2018 - délibération N°54
- 4 – Transfert et ouverture de crédits pour le Plan Local d'Urbanisme (PLU) et la révision du zonage assainissement – délibération N°55
- 5 – Adhésion à un groupement de commandes pour l'achat d'énergies sur le périmètre de la Région Bourgogne Franche-Comté en tant que membre et autorisation de signer les marchés et/ou accords-cadres et marchés subséquents – délibération N°56
- 6 – Motion du Conseil Départemental relative à l'augmentation des charges pesant sur le fonctionnement du SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours du Doubs) – délibération N°57
- 7 - Informations Pays de Montbéliard Agglomération (PMA)
- 8 – Questions diverses

1 – Approbation du précédent procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la dernière réunion ordinaire en date du 19 novembre 2018.

2 – Prix de vente de l'eau et redevance assainissement communale factures émises en 2019 - délibération N°53

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de fixer le prix de vente de l'eau et la redevance assainissement communale, pour les factures émises en 2019, comme suit :

Eau :

- Abonnement : 35,00 € / an
- Consommation :
- * tranche N° 1 : 1 m³ à 500 m³ : 1,00 € / m³
- * tranche N°2 : 501 m³ et plus : 0,83 € / m³

Assainissement :

- Redevance assainissement communale pour la part collecte interne : 1,10 € / m³.

Par ailleurs, le Conseil Municipal entérine les taux fixés par l'Agence de l'Eau :

- Redevance "Lutte contre la pollution" : 0,27 € / m³
- Redevance "Modernisation des réseaux de collecte" : 0,15 € / m³.

3 – Transfert et ouverture de crédits sur budget eau 2018 - délibération N°54

Afin de régulariser les écritures d'amortissement sur le budget eau de la commune, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'ouvrir les crédits suivants :

- + 4 374.94 € à l'article 6811 (dépense d'exploitation)
- 3 350.00 € à l'article 61521 (dépense d'exploitation)
- 1 024.94 € à l'article 701249 (dépense d'exploitation)

- + 4 374.94 € à l'article 28156 (recette d'investissement)

4 – Transfert et ouverture de crédits pour le Plan Local d'Urbanisme (PLU) et la révision du zonage assainissement – délibération N°55

Afin de pouvoir régler les factures pour les annonces légales de la révision du zonage d'assainissement et le PLU, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'ouvrir un crédit de 10 000 € à l'article 202 (Frais documents d'urbanisme) pris sur l'article 2315/030 (Travaux RD663).

5 – Adhésion à un groupement de commandes pour l'achat d'énergies sur le périmètre de la Région Bourgogne Franche-Comté en tant que membre et autorisation de signer les marchés et/ou accords-cadres et marchés subséquents – délibération N°56

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et notamment son article 28,

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'énergies et des services associés sur le périmètre de la Région Bourgogne Franche-Comté coordonné par le Syndicat Intercommunal d'Energie, d'Equipeement et d'Environnement de la Nièvre ci-jointe en annexe,

L'acte constitutif a une durée illimitée.

Le coordonnateur du groupement est le Syndicat Intercommunal d'Energies, d'Equipeement et d'Environnement de la Nièvre. Il est chargé à ce titre de procéder, dans le respect des règles prévues par l'ordonnance n° 2015-899 et le décret n° 2016-360, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un ou de plusieurs cocontractants en vue de la satisfaction des besoins des membres dans les domaines visés à l'article 2 de l'acte constitutif. Le coordonnateur est également chargé de signer et de notifier les marchés ou accords-cadres qu'il passe, chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, s'assurant de la bonne exécution des marchés. En matière d'accord-cadre, le coordonnateur est chargé de conclure les marchés passés sur le fondement de l'accord-cadre, chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, s'assurant de sa bonne exécution. En outre, le coordonnateur est chargé de conclure les avenants aux accords-cadres et marchés passés dans le cadre du groupement.

La CAO de groupement sera celle du Syndicat Intercommunal d'Energies, d'Equipeement et d'Environnement de la Nièvre, coordonnateur du groupement.

La liste des contrats concernés par ce groupement de commande est annexée à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- accepte les termes de l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'énergies et des services associés, annexé à la présente délibération,
- autorise l'adhésion de la commune en tant que membre au groupement de commandes ayant pour objet l'achat groupé d'énergies et des services associés,
- autorise le Maire à signer l'acte constitutif du groupement,
- autorise le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget,
- prévoit dans son budget de s'acquitter de la participation financière prévue par l'acte constitutif,
- donne mandat au Syndicat Intercommunal d'Energie, d'Equipeement et d'Environnement de la Nièvre pour collecter les données relatives aux sites annexés à la présente délibération auprès du gestionnaire de réseau.

6 – Motion du Conseil Départemental relative à l'augmentation des charges pesant sur le fonctionnement du SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours du Doubs) – délibération N°57

Le Maire présente au Conseil Municipal une motion du Conseil Départemental du Doubs, relative à l'augmentation des charges pesant sur le fonctionnement du SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours).

Le Conseil Municipal, après présentation faite par le Maire, à l'unanimité, décide de soutenir cette motion, relative à l'augmentation des charges pesant sur le fonctionnement du SDIS, qui est annexée à la présente délibération.

7 - Informations Pays de Montbéliard Agglomération (PMA)

- Compte-rendu du conseil communautaire du 22 novembre 2018.

8 – Questions diverses

- Le Maire présente au Conseil Municipal un courrier du liquidateur judiciaire concernant l'ensemble immobilier situé 46, Grande Rue à Longeville/Doubs. Le Conseil Municipal, présentation faite par le Maire, ne souhaite pas se porter acquéreur de cet actif.

- Présentation du règlement d'affouage 2018/2019 – Tirage au sort des lots de bois le mercredi 19/12/18 à 18 h.

- Le ramassage des ordures ménagères aura lieu le mercredi 2 janvier 2019. Le calendrier de la collecte des déchets ménagers 2019 est disponible sur le site de PMA.

- Les vœux du Maire auront lieu le vendredi 4 janvier 2019 à 18 h à la salle des fêtes.

La séance est levée à 21 h 50.

Le Maire,

Pierre-Aimé GIRARDOT.

Conseillers municipaux	Nom Prénom	Présents	Absents	Signatures
Maire	M. GIRARDOT Pierre-Aimé	x		
1 ^{er} Adjoint	M. DUMOULIN Gilles	x		
2 ^{ème} Adjoint	M. MARCHAND Samuel	x		
3 ^{ème} Adjoint	Mme AUBERT Sarah	x		
4 ^{ème} Adjoint	M. TUETEY Eric	x		
	Mme CHABOUD-VELLE Mélanie		x	
	Mme GOUHENANT Estelle	x		
	M. GIRARDOT Mathieu		x	
	M. GUEUTAL Didier		x	
	Mme LOUVET Martine		x	
	Mme MORENO Christine	x		
	M. SAINT-VOIRIN Daniel	x		
	M. SCANAVIN Henri	x		
	M. SILVANT Hervé	x		
	M. XOLIN Frédéric	x		
	TOTAUX	11	4	